



CHARTRE BLEUE

D'ARMATEURS DE FRANCE

Pour un transport et des services maritimes responsables

PREAMBULE

Véritables acteurs de la mondialisation, les armateurs français œuvrent au quotidien pour un transport et des services maritimes plus compétitifs et toujours plus respectueux des hommes et de l'environnement.

CONSTATS

Les actions et efforts accomplis par les armateurs français en matière économique, environnementale et sociale ne cessent de porter leurs fruits.

1 – **Une flotte française jeune et de qualité** : avec une moyenne d'âge inférieure à 8 ans (contre 16 ans en Europe), elle est l'une des plus jeunes et des plus sûres en Europe. Plus d'une centaine d'entreprises opèrent près de 1 000 navires dont environ 550 sous pavillon français.

2 – **L'excellence du pavillon français reconnu** : le pavillon français figure parmi les pavillons les plus sûrs et les plus performants au monde. Classé premier de la prestigieuse liste blanche du Mémoire de Paris en 2013 et au premier rang mondial par *l'International Chamber of Shipping*.

3 – **Le mode de transport le plus respectueux de l'environnement** : le transport maritime a, depuis 15 ans, considérablement réduit son impact environnemental (pollutions par hydrocarbures enravées et émissions de CO₂ divisées par 20). Bien qu'il totalise 90% du transport mondial de marchandises, le mode maritime représente aujourd'hui moins de 3% des émissions totales de CO₂.

4 – **Le mode de transport le plus sûr** : la baisse continue des accidents maritimes est le résultat d'années d'engagements, de mobilisations, de réglementation et d'innovation.

5 – **Une activité créatrice d'emplois attractifs** (sur mer comme à terre) : Le transport maritime, c'est 22 000 emplois directs et 305 000 emplois induits en France.

OBJECTIFS

Dans cet objectif de développement durable, Armateurs de France, organisation professionnelle des entreprises de transport et de services maritimes, propose aux armateurs français de renouveler et d'approfondir leurs efforts et leurs engagements :

- Responsabilité sociale : parce que le dialogue social et l'amélioration des conditions de travail sont la préoccupation première de nos entreprises. C'est d'ailleurs la mission première d'Armateurs de France.
- Protection environnementale : parce qu'à l'heure de la transition énergétique, les armateurs se sont engagés à réduire leurs émissions dans l'atmosphère et leurs rejets en mer, à gérer au mieux leurs déchets à bord et leurs eaux de ballast.

Ces engagements font l'objet de la présente Charte Bleue dédiée à l'ensemble des entreprises françaises de transport et de services maritimes membres d'Armateurs de France, quelque que soit le pavillon d'immatriculation de leurs navires.

ENGAGEMENTS

Placer l'humain au cœur de nos préoccupations

La formation des personnels, les conditions de travail et la qualité de vie à bord constituent des éléments déterminants pour le bien-être et la protection des équipages.

- **Assurer le bien-être des gens de mer :**

Dans le cadre de la Convention du travail maritime (MLC), véritable charte fondamentale des droits sociaux du marin, les armateurs français s'engagent à :

- Appliquer des conditions de rémunération, de congé, de conditions de travail et de protection sociale supérieures à celles définies par l'Organisation Internationale du Travail,
- Conforter l'utilisation d'une langue commune de travail bien comprise de tous et s'assurer que la composition des équipages, notamment le nombre de nationalités représentées à bord, ne soit pas un obstacle à une bonne communication à bord,
- Faire bénéficier de conditions d'hygiène et d'habitabilité convenables toute personne demeurant à bord des navires,
- Assurer la protection des équipages face aux menaces externes (piraterie, ...).

- **Agir en faveur d'un management transparent et de qualité**

- Privilégier des partenaires (commerciaux, portuaires, chargeurs, fournisseurs, sociétés de classification) intégrant, dans leur stratégie, les aspects sociaux et environnementaux,
- Favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : partage des responsabilités professionnelles, égalité salariale.

- **Favoriser l'emploi et la formation dans le transport maritime :**

- Contribuer à la défense de l'emploi navigant français en influant sur les décisions administratives et politiques,
- Favoriser l'accès à :
 - la formation initiale : soutenir l'action de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime et embarquer les élèves de l'école dans le cadre de leur stage obligatoire,
 - la formation continue : offrir aux marins déjà en activité la possibilité d'accroître leur niveau de qualification et favoriser la promotion sociale (VAE, etc.),
- Favoriser la reconversion des marins navigants vers des métiers à terre,
- Participer à la valorisation des métiers du maritime.

Agir en faveur de la protection de l'environnement

Conscients de leur impact écologique, les armateurs s'engagent à continuer leur action en faveur de la protection de l'environnement et de la gestion durable du milieu marin.

- **Garantir un haut niveau de sécurité pour leurs navires**
 - Appliquer les règles de gestion des entreprises conformes aux exigences de sécurité : établir des procédures opérationnelles rigoureuses et contrôler leur application, assurer les moyens humains et la fourniture d'équipements nécessaires,
 - Accompagner la formation des équipages à la sécurité tout au long de leur carrière,
 - Promouvoir un navire du futur propre, sûr intelligent et économe en énergie : contribution aux travaux du CORICAN (Conseil d'Orientation de la Recherche et de l'Innovation pour la Construction et les Activités Navales), inscription de projets dans les investissements d'avenir,
 - Maintenir le classement du pavillon français en tête de la liste blanche du Mémorandum de Paris.

- **Agir concrètement pour la protection de l'environnement et du milieu marin :**
 - Réduire les émissions de leurs navires dans l'atmosphère (de CO₂, de soufre, d'oxydes d'azote) et diminuer autant que possible leur empreinte environnementale,
 - Favoriser la mise en place de technologies limitant l'impact environnemental du transport maritime : moteurs « écologiques », scrubbers, propulsion au dual-fuel, systèmes de traitement des eaux de ballast, amélioration de la performance de la carène et des hélices, etc.,
 - Soutenir la protection durable du milieu marin, notamment par la protection des cétacés et des mammifères marins :
 - Respecter un code de bonne conduite : être vigilant et adapter la conduite du navire (veille, route, vitesse) dans des zones maritimes sensibles telles que le sanctuaire Pelagos
 - Etudier les possibilités de s'équiper de dispositifs de prévention des collisions (type REPCET) pour les navires évoluant dans une zone de présence de cétacés et de mammifères marins,
 - Sensibiliser les personnels navigants et sédentaires à la protection de l'environnement et des écosystèmes marins,
 - Assurer un recyclage sûr et écologique de leurs navires par une application anticipée et volontaire de la Convention de Hong Kong.

- **Définir la meilleure logistique de transport :**
 - Favoriser, à chaque fois que possible, les voies maritimes et fluviales, afin de diminuer l'empreinte carbone du transport,
 - Promouvoir le report modal (du terrestre vers le maritime) et soutenir le développement des autoroutes de la mer.

- **Développer une organisation participative :**

Cet engagement passe par la mise en œuvre de réflexions, concertations et actions constructives avec les différents acteurs (publics et privés) du secteur.

- Promouvoir l'instauration de filières « propres » : Gaz Naturel Liquéfié (GNL), Energies Marines Renouvelables, etc.,
- Contribuer aux réflexions et aux travaux visant à réduire encore davantage les différents types de pollutions par les navires, notamment dans le cadre du comité de pilotage environnement d'Armateurs de France,
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Grenelle de la mer et des Assises de la Mer, relevant de la profession,
- Soutenir la mise en œuvre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), dont l'objectif est le bon état écologique des eaux marines,
- Participer activement à des groupes de travail réfléchissant au développement durable et à la gouvernance écologique du milieu marin (ex : La Blue Society, le Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML), le Cluster Maritime Français...),
- Promouvoir et contribuer à la gestion durable des aires marines protégées, y compris en haute mer,
- Etablir des partenariats avec des associations de protection du milieu marin, et plus largement, de l'environnement.

SUIVI

Les armateurs adhérents d'Armateurs de France s'engagent au respect de la présente Charte Bleue ainsi qu'à une information transparente sur les conditions de son application.

L'entreprise désigne en son sein un « Interlocuteur Charte » chargé de mettre en œuvre la démarche et de servir de relai au sein de l'entreprise et entre celle-ci et le Comité Charte.

Un Comité Charte, composé du Comité environnement et du Comité affaires sociales d'Armateurs de France, assure le suivi du respect des engagements.

EVALUATION

L'objectif est de valoriser l'engagement des armateurs pour un transport et des services maritimes responsables.

Les armateurs et leurs partenaires les plus respectueux de cette Charte Bleue seront valorisés dans différentes communications d'Armateurs de France et une entreprise, considérée la plus méritante par un jury d'experts, se verra, chaque année, récompensée d'un Trophée « Charte Bleue ».